

La diversité religieuse dans les écoles suisses : problème ou potentiel ?

La plupart des Départements cantonaux de l'instruction publique ont édicté des « lignes directrices » pour que les écoles suisses puissent faire face aux impératifs religieux de leurs élèves. L'article analyse les lignes directrices des cantons sous l'angle de la gestion de la diversité et montre les différentes approches des autorités compétentes face aux champs de tension liés aux pratiques religieuses. Les stratégies d'action se différencient selon que l'on régit la diversité religieuse dans une perspective orientée vers les problèmes ou plutôt vers les ressources.

L'instruction scolaire et la formation sont en point de mire lorsqu'on aborde la diversité. En ce qui concerne la conception de l'éducation et de la formation, les intérêts, les souhaits et les valeurs des parents et des autorités scolaires ne concordent pas toujours. Il en découle que dans la vie scolaire quotidienne, nombre de controverses touchent actuellement à des questions de pratique et de valeurs fondamentales en matière de religion.

Dans les établissements d'enseignement suisses, la religion et la manière de faire face aux besoins religieux diffèrent d'un canton à l'autre. En effet, en vertu des principes du fédéralisme et du principe de subsidiarité, l'instruction publique est du ressort des cantons. Selon l'article 62 Cst., les cantons pourvoient à un « enseignement de base suffisant » ouvert à tous les enfants. Ainsi, au cours des deux derniers siècles se sont élaborés 26 systèmes scolaires cantonaux plus ou moins indépendants et différents selon les cantons. Et en dépit de tous les efforts déployés en vue d'une harmonisation des systèmes cantonaux en matière de structure et de contenu, on constate des différences intéressantes et lourdes de conséquences, tout au moins en ce qui concerne la manière d'aborder les besoins religieux en milieu scolaire.

Au cours de cette dernière décennie, la plupart des cantons ont édicté des directives et des recommandations sur le thème de

la religion et l'école. Déjà dans leur désignation, ces documents reflètent tant le fédéralisme que le principe de subsidiarité. Ainsi, selon les cantons, ils sont nommés soit lignes directrices, directives ou mémentos. Pour les besoins du présent article, seule la dénomination de « lignes directrices » sera utilisée. La plupart de ces lignes directrices peuvent être consultées sur le site Web d'educa (enseignement.educa.ch/fr/lignes-directrices-cantons).

Les lignes directrices mettent l'accent sur différents thèmes plus ou moins détaillés. Il est frappant de constater que les exigences concernant les pratiques religieuses sont souvent liées aux différents éléments suivants :

1. Rituels et pratiques, tels que célébrations et fêtes, prières, etc.
2. Tenue vestimentaire, coiffure, couvre-chef et symbolique
3. Prescriptions alimentaires
4. Rapports entre les hommes et les femmes
5. Protection de la sphère intime

Ces cinq éléments permettent de percevoir les différences ou la diversité issue de la référence à la religion au sein des écoles suisses. Les écoles ont ainsi également pour mission d'harmoniser ou d'unifier différentes conceptions fondées sur la religion. Les diverses stratégies de gestion de cette tâche doivent être abordées dans la perspective d'une gestion de la diversité.

La gestion de la diversité

La gestion de la diversité est un concept d'économie de gestion qui tente de faire prendre conscience de la diversité sociétale, de l'exploiter de manière constructive et productive. Bien que l'on ne puisse pas a priori qualifier l'école d'entreprise productiviste, on peut néanmoins utiliser certains aspects de la gestion de la diversité en vue d'exploiter de nouvelles stratégies d'action dans l'approche de la diversité sociétale. C'est pourquoi il est intéressant d'aborder sous l'angle de la gestion de la diversité les lignes directrices des cantons concernant l'approche de la religion dans les écoles suisses.

Il est frappant de constater que la diversité est souvent abordée sous une perspective axée sur les problèmes. Ce n'est pas très surprenant étant donné qu'en milieu scolaire, l'intégration en matière de diversité ou de différence est tout sauf aisée à gérer. Elle est cependant importante, car l'existence de différences constitue un terrain propice aux préjugés, aux incompréhensions ainsi qu'aux peurs et à la discrimination. La mise au jour de la stéréotypisation implique non seulement de se pencher sur différentes conceptions du monde et les valeurs idéologiques qu'elles génèrent, mais aussi sur sa propre identité culturelle. Ce processus d'auto-réflexion constitue un défi, car il se réfère à des constellations sociétales en constante mutation. Mais il peut aussi s'avérer extrêmement enrichissant, par exemple précisément lorsque la diversité sociétale est perçue comme une ressource et non pas au premier chef comme un problème. Adopter une perspective axée sur les ressources permet, par exemple, d'avoir une approche de la religion dans les écoles suisses qui dépasse le spectre allant de ce qui est « permis » à ce qui est « interdit ».

Les lignes directrices cantonales relatives à l'approche de la religion dans les écoles suisses reflètent le potentiel créatif qui peut être exploité dans la gestion de différents points de vue en matière de religion. La plupart des lignes directrices vont d'ailleurs bien au-delà de simples recommandations en faveur ou contre des dispenses pour certaines disciplines scolaires.

Champs de tension : nuitées à l'extérieur, natation et activités sportives

Les excursions comprenant une nuitée à l'extérieur – camps scolaires, semaines sportives, etc. – ou la natation et les activités sportives constituent les disciplines scolaires qui font le plus l'objet de recommandations. Les lignes directrices des cantons visent à obtenir la participation de tous les élèves aux activités de l'école. Les stratégies mises en œuvre vont de règles strictes à caractère d'obligation ou d'interdiction à l'adaptation de conditions cadre en vue de répondre autant que possible aux exigences liées à une idéologie religieuse.

La plupart des cantons, qui règlent par exemple la participation à des camps, jugent que les élèves doivent obligatoirement y prendre part. Certains accordent des dispenses dans des cas exceptionnels. Les dispenses sont accordées lorsque l'école n'est pas en mesure de mettre sur pied les conditions cadre appropriées. Celles-ci se réfèrent en majeure partie aux cinq éléments déjà cités qui peuvent ne pas être en accord avec les exigences liées à la pratique de certaines religions. S'agissant des relations entre les genres, la plupart des recommandations prévoient que les garçons et les filles dorment dans des dortoirs distincts, et qu'un surveillant et une surveillante soient sur place. Concernant les prescriptions religieuses alimentaires, la plupart des cantons recommandent aux écoles d'en tenir compte dans la mesure du possible. Quelques cantons vont

même plus loin en leur recommandant de permettre les rituels religieux qui ont lieu à des périodes fixes et de respecter les diverses conceptions de la protection de la sphère intime.

Alors que la plupart des cantons n'estiment pas justifié d'accorder de dispense de l'enseignement sportif pour des motifs religieux, la réglementation concernant la participation aux cours de natation diffère d'un canton à l'autre. Comme pour les excursions, une dispense est accordée lorsque l'école n'est pas en mesure de garantir des conditions cadre appropriées. Cela se réfère surtout au rapport entre les genres. Quelques cantons préconisent ainsi d'accorder des dispenses lorsqu'il n'est pas possible d'enseigner la natation séparément aux filles et aux garçons ayant atteint leur maturité sexuelle. D'autres recommandations ont trait à la tenue vestimentaire. Ainsi, le port d'un training ample ou d'un maillot de bain couvrant le corps entier lors des cours de sport est généralement admis.

Pour des questions de sécurité des élèves, certaines lignes directrices recommandent aux jeunes filles d'ôter leur foulard pendant les cours de sport. D'autres recommandent par ailleurs d'avoir égard aux élèves qui pratiquent le ramadan et de si possible les dispenser de gros efforts.

La manière dont les cantons abordent les exigences liées aux pratiques religieuses a pour but de promouvoir la tolérance et d'inclure la diversité sociétale au sein de notre société. La diversité a dès lors sa place, mais n'est pas forcément comprise et présentée comme une ressource. Or, il importe précisément que cette inclusion de la diversité sociétale ne soit pas perçue comme un fardeau. Il est en effet plus simple d'adopter une attitude positive lorsque la diversité sociétale est considérée comme une ressource. C'est d'ailleurs ce qui ressort de certaines lignes directrices des cantons.

Du problème à la ressource : le potentiel de la diversité

Il est manifestement plus simple d'inclure la diversité religieuse de manière constructive dans le contexte d'autres disciplines scolaires. S'agissant de prescriptions religieuses alimentaires, certaines lignes directrices ne sont pas que de simples recommandations. Ainsi, les cantons de Bâle-Campagne et de Zurich encouragent les autorités scolaires à thématiser différentes prescriptions alimentaires dans le cadre des cours d'économie domestique : « Afin de favoriser la compréhension et la tolérance, l'enseignement de l'économie domestique pourra dispenser des cours sur les prescriptions alimentaires des diverses religions » [canton de Zurich 2010]. Le fait que de telles prescriptions alimentaires fassent l'objet de cours est donc bien loin de la simple obligation ou interdiction, et offre ainsi aux élèves une plateforme promouvant les compétences interculturelles. Il en va de même des pratiques et rituels religieux durant les heures scolaires obligatoires. Étant donné

que les plans d'enseignement prévoient de toute façon un survol de différentes religions, tant les fêtes religieuses chrétiennes que non-chrétiennes peuvent constituer une opportunité de mieux les connaître. Le canton de Saint-Gall souligne que « Les fêtes de toutes les communautés religieuses doivent en permanence fournir à nos écoles l'occasion de thématiser les diverses religions, fêtes et commémorations historiques » (canton de Saint-Gall 2007).

Lorsque la diversité religieuse ou sociétale n'est pas considérée a priori comme un problème qui doit être réglé ou réglémenté, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour l'aborder. Une approche constructive de la diversité sociétale permet aux élèves d'acquérir d'importantes compétences qui leur seront nécessaires plus tard. La diversité sociétale n'est donc pas qu'une réalité suisse qui doit être gérée, mais aussi une ressource qui peut être exploitée de manière constructive. Selon la perspective envisagée, différentes stratégies d'action peuvent être mises en œuvre.

Prise en compte de la diversité : Ostracisme et réalités empiriques

Dans une perspective d'auto-réflexion qui place la question d'une approche constructive de la diversité sociétale au centre des interrogations, les modèles de prise en considération utilisés dans les directives cantonales et leurs conséquences sociales et politiques sont intéressants : Comment comprend-on la religion et comment la conceptualise-t-on ? L'appartenance religieuse est-elle perçue comme déterminante en matière d'identité et de comportement ? La thématise-t-on en l'isolant d'autres éléments constitutifs de l'identité ou en l'amalgamant à ces derniers, consciemment ou non ? Quelles sont les conséquences de ces conceptions sur la gestion concrète – et constructive – des conflits ?

Pour mettre en évidence combien de telles conceptions réflexives sont fructueuses dans l'approche de la diversité, il convient d'aborder à titre d'exemple la prise en compte de la religion et son lien avec la migration. A titre d'exemple, la ligne directrice visant à l'encouragement des enfants de langue maternelle étrangère dans le canton des Grisons (canton des Grisons 2001) thématise les « particularités religieuses », incitant les autorités scolaires et les enseignants qui intègrent des enfants de langue étrangère à tenir compte de leurs coutumes et de leurs sentiments religieux. Par ailleurs, cette ligne directrice comporte la liste des possibilités de dispense pour certaines communautés religieuses, ainsi la « dispense pour la prière du vendredi ». Tandis que dans cette ligne directrice – tout comme dans d'autres – les autorités réagissent à des champs de tension vécus jusqu'alors, elles restreignent simultanément leur aptitude à résoudre les problèmes et leur rayon d'action en raison de leur manière de considérer la religion. En outre, elles restituent des besoins religieux – en l'occurrence « spéciaux » –

dans un contexte de langue étrangère et, ce faisant, pratiquent une forme d'« ostracisme ».

En raison de la réalité démographique du canton, il se peut que les champs de tension religieux soient souvent générés par des situations liées à l'immigration. Néanmoins, il n'existe pratiquement pas de statistiques relatives à la répartition démographique des exigences religieuses dans l'instruction et la formation. Les statistiques relatives aux demandes de dispense de cours de natation dans le canton de Bâle-Ville constituent une des rares exceptions à ce constat. En 2008, cinq demandes de dispense ont été traitées en faveur de jeunes filles musulmanes, toutes à l'école primaire. On ignore cependant combien de demandes de dispense ont été présentées et traitées pour des élèves d'autres appartenances religieuses. En 2008, les écoles publiques bâloises comptaient 15'990 élèves, dont 3'153 de foi musulmane.

La réalité sociétale diversifiée de la Suisse

Aujourd'hui, d'un point de vue purement statistique, on ne sait ni de quelles communautés religieuses émanent des demandes de dispense pour motifs religieux ou d'autres demandes, ni quel est leur nombre. On ignore aussi dans quels cantons ces demandes sont prises en considération dans la vie scolaire quotidienne. On pourrait effectuer une étude scientifique qui analyserait la fréquence et la répartition de tels événements selon le lieu et la communauté religieuse ainsi que la relation entre l'attention médiatique et politique et le nombre effectif de demandes pour raisons religieuses dans l'instruction scolaire et la formation. On obtiendrait ainsi un savoir solide et une base de discussion concernant l'approche administrative et politique de ces champs de tension.

La prise en compte de la religion dans un contexte de « langue étrangère » ou d'« étranger » indique en tous les cas que l'on est en présence d'un « angle mort » qui a aussi des conséquences fonctionnelles. En vertu de la réglementation précitée, une demande de dispense pour un enfant de nationalité suisse de langue maternelle locale qui ne participe pas à la prière du vendredi explicitement nommée, mais qui souhaite par exemple prendre part au « Mémorial de la mort de Jésus-Christ » des Témoins de Jéhovah, ne pourrait être traitée clairement et sans travail administratif supplémentaire. En l'occurrence, le fait de dissocier l'appartenance religieuse de la langue ou de la nationalité pourrait dans ce cas rendre ces lignes directrices plus largement applicables et, partant, réduire la surcharge de travail générée par un « nouveau » champ de tension. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille considérer exclusivement l'appartenance à une religion comme le facteur déterminant de l'action et de l'identité. Au contraire, la religiosité peut être perçue comme l'une des facettes de l'identité complexe et changeante d'une personne – identité qui se manifeste dans nombre de situations et motive des actes – alors que, dans d'autres situations, d'autres liens et d'autres motifs prévalent.

Il convient dès lors de remettre en question, dans un contexte plus large, la relation souvent établie entre la religion et la migration. Au vu de l'entrée dans la scolarité et sur le marché du travail de divers secondas et « tertios » d'origine suisse parlant parfaitement l'une de nos langues nationales, de personnes converties à l'islam ou de membres d'églises libres, le fait de lier la religion à la migration correspondra de moins en moins, à long terme, à la réalité sociétale diversifiée de la Suisse. Aborder de telles mutations sociétales dans un esprit d'ouverture contribue à pouvoir adapter plus facilement les structures du système éducatif et le quotidien scolaire sur le plan pratique aux défis que doit relever une société pluraliste.

Une gestion de conflits couronnée de succès

Du point de vue institutionnel et grâce aux principes politiques du fédéralisme et de la subsidiarité, la Suisse est bien outillée pour traiter de manière constructive les champs de tension religieux au sein du système éducatif suisse : ces structures permettent une gestion locale des champs de tension qui pourraient par exemple émerger à Birsfelden, mais pas à Biasca. Il est ainsi possible d'élaborer des approches de solutions locales, pragmatiques et focalisées sur les cas d'espèce. Cette « marge de manœuvre » locale implique cependant de disposer sur place d'un savoir-faire pour gérer la diversité sociétale de manière constructive. A propos des compétences relatives à la gestion de la diversité d'institutions publiques en Suisse, qu'il s'agisse de l'instruction publique, de la santé publique ou d'autres organismes pertinents, on manque de données extensives et fiables. Il conviendrait d'évaluer ces compétences dans le sens où elles permettraient aux organismes concernés de préparer de manière optimale la gestion sociétale et politique de la diversité. On pourrait ainsi fournir une contribution importante à la capacité de performance des structures institutionnelles locales et régionales en vue de faire face à la richesse des facettes de la société civile suisse.

Bibliographie

- Canton des Grisons**, Département de l'instruction publique, de la culture et de la protection de l'environnement, 2001, Richtlinien zur Förderung fremdsprachiger Kinder im Kanton Graubünden.
- Canton de Saint-Gall**, Office de l'école publique, 2007, Empfehlungen im Umgang mit Kindern mit besonderen Glaubensbekenntnissen.
- Canton de Zurich**, Office de l'école publique, 2010, Umgang mit Schülerinnen und Schülern verschiedener Religionen an der Volksschule im Kanton Zürich. Prinzipien et recommandations (en allemand).

Religieuse Vielfalt an Schweizer Schulen: Problem oder Potenzial?

Das Schul- und Bildungswesen bildet einen Brennpunkt für den Umgang mit Diversität. Religion und der Umgang mit religiösen Bedürfnissen werden in Schweizer Bildungseinrichtungen unterschiedlich gefasst, da das Bildungswesen auf Grund der Prinzipien des Föderalismus und der Subsidiarität vorwiegend in der Verantwortung der Kantone liegt.

Der Artikel analysiert die Handreichungen der kantonalen Erziehungsdepartemente bezüglich des Umgangs mit Religion an Schweizer Schulen aus einer Diversity-Management-Perspektive und untersucht die unterschiedlichen Herangehensweisen an religiös begründete Spannungsfelder. Dabei fällt auf, dass Vielfalt oft aus einer problemorientierten Perspektive thematisiert wird. Vielfalt sollte jedoch eher als Ressource und Potential statt als Problem gesehen werden. Dies bedingt eine kritische Reflexion der Wahrnehmung – nicht nur des Fremden, sondern auch der eigenen Weltansicht und Werthaltung. So ist etwa die Verbindung zwischen Religion und Migration bezüglich ihrer Funktionalität für Handreichungen, aber auch bezüglich der sozialen Realität zu hinterfragen: Wie können beispielsweise auch die Ansprüche religiöser Kinder schweizerischer Nationalität beachtet werden?

Darüber hinaus sollten wissenschaftlich erhobene Daten zur Häufigkeit und Verteilung von Ereignissen nach Ort und Religionsgemeinschaft sowie das Verhältnis zwischen medialer und politischer Aufmerksamkeit gegenüber der tatsächlichen Anzahl religiöser Spannungsfelder im Schul- und Bildungswesen erhoben werden, um eine solide Diskussionsgrundlage für die Bearbeitung von Spannungsfeldern zu schaffen. Und schliesslich kann eine Evaluation der Diversity-Management-Kompetenzen öffentlicher Stellen in Kantonen und Gemeinden einen wertvollen Beitrag zur Verbesserung der Konfliktbearbeitung leisten.

Marius Rohrer a travaillé pour l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés en Jordanie ainsi qu'au sein de l'Administration fédérale. Actuellement, il prépare une thèse de doctorat sur l'approche de l'islam et des musulmans en Suisse.

Sabina von Fischer a été journaliste et rédactrice, puis a étudié l'histoire, l'islam et les sciences religieuses; Le mémoire qu'elle a déposé récemment éclaire l'intégration de musulmans aux USA. Depuis janvier 2011, Marius Rohrer et Sabina von Fischer dirigent l'entreprise start-up « Büro Vieltracht ». Ils conseillent des organisations concernant la gestion de la diversité sociétale.